

Bulletin d'inscription – Voyage automnal du 8 au 11 septembre 2026

(en cas d'affluence également du 22 au 25 septembre 2026)

« L'Engadine : un melting-pot culturel au cœur des Alpes »

Prière de cocher les dates auxquelles vous seriez disponible(s) : ☐ Disponible(s) du 8 au 11 septembre 2026
☐ Disponible(s) du 22 au 25 septembre 2026

Prière de compléter toutes les rubriques.

Nom _____

Prénom _____

☐ membre U3a

☐ non-membre

Adresse _____

NP Localité _____

 fixe _____

 portable _____

 e-mail _____

accompagné-e de :

Nom _____

Prénom _____

☐ membre U3a

☐ non-membre

Adresse _____

NP Localité _____

 fixe _____

 portable _____

 e-mail _____

Hébergement

☐ J'accepte de loger en chambre double
(avec _____).

☐ Je souhaite une chambre individuelle.

Hébergement

☐ J'accepte de loger en chambre double
(avec _____).

☐ Je souhaite une chambre individuelle.

Remarques (allergies, intolérances, divers)

☐ Par ma signature, j'accepte/nous acceptons les conditions mentionnées ci-après et dans le descriptif.

Lieu, date : _____

Signature(s) : _____

Bulletin à retourner **d'ici le 27 mars 2026** uniquement par la Poste à :

Université du 3^e âge
Rue Emile-Argand 11
2000 Neuchâtel

Conditions générales

Lors de ce voyage, l'U3a :

- offre une activité répondant aux buts réglementaires de l'U3a ;
- confie le transport des adhérent-e-s qui participent à l'activité à une entreprise de transport disposant d'une licence d'entreprise de transport de voyageurs octroyée par l'Office fédéral des transports conformément à la [loi fédérale du 20 mars 2009 sur les entreprises de transport par route \(LEnTR ; RS 444.10\)](#) et à [l'Ordonnance du 2 septembre 2015 sur la licence d'entreprise de transport de voyageurs et de marchandises par route \(OTVM ; RS 744.103\)](#) ;
- s'entoure de guides expérimenté-e-s.

L'Université n'est pas responsable du comportement des adhérent-e-s à l'U3a et des tiers.

Par sa signature l'adhérent-e atteste que :

- elle ou il a pris connaissance du descriptif et du programme de l'activité ;
- elle ou il a pris connaissance des conditions générales de l'entreprise de transport Hertzeisen Giger (<https://www.hertzeisen-giger.ch/fr/Conditions-generales/Conditions-generales.html>) ;
- l'activité est compatible, y compris au moment où elle a lieu, avec son état de santé et sa condition physique ;
- elle ou il dispose d'une assurance-accidents ;
- elle ou il a conclu une assurance-annulation et/ou rapatriement (par ex. le livret ETI du TCS), ainsi qu'une assurance responsabilité civile privée.